

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du vendredi 14 août 2026 à 17h00

L'Assemblée générale ordinaire, régulièrement convoquée, s'est tenue ce vendredi 14 août à 17 heures dans la Chapelle. Le Président, Philippe DEBIN, assure la présidence de l'Assemblée générale.

Adhérents 2025 présents ayant signé la liste d'émargement	14
---	----

Adhérents 2025 représentés par des pouvoirs	28
---	----

TOTAL des membres présents ou représentés :	42
---	----

Nombre total d'adhérents à jour de cotisation : 140

Quorum pour l'AG extraordinaire et ordinaire : 1/4 des adhérents, soit 35

Philippe DEBIN accueille les participants et les informe que l'Assemblée générale peut valablement délibérer puisque le quorum est atteint.

Il est alors procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 - Rapport moral du Président et du Conseil d'administration (Incluant un point sur les Travaux).

Mesdames, Messieurs, chers adhérents, chers donateurs,

Bienvenue à toutes et à tous à cette Assemblée générale annuelle de notre association.

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui et, avant toute chose, je tiens à vous remercier pour votre présence, mais aussi pour votre fidélité et votre soutien à l'ACCS.

Le quorum requis pour la tenue de notre Assemblée générale ordinaire étant atteint, je déclare ouverte la présente Assemblée générale, statuant sur l'exercice de l'année civile 2025.

Nous allons procéder à l'examen des différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Je voudrais commencer ce rapport par un rappel important sur la mission de notre association et sur le rôle essentiel que chacun d'entre vous joue à ses côtés.

L'ACCS, constituée à l'origine pour permettre la construction de la chapelle, en est aujourd'hui propriétaire, ainsi que de l'appartement et de la salle de réunion situés sous la chapelle.

À ce titre, il lui appartient d'assumer les charges usuelles d'un propriétaire, et notamment l'entretien, la conservation et la gestion de l'ensemble du bâtiment.

L'utilisation de la chapelle relève, quant à elle, exclusivement de l'Association diocésaine de Tarentaise, représentée par le curé de la paroisse Saint-Roch du Beaufortain, qui en est l'affectataire et qui assure les services religieux ainsi que l'animation pastorale.

Nos statuts établissent ainsi une distinction claire entre le temporel, qui relève de notre association – la propriété, l'entretien et la conservation de l'édifice – et le spirituel, qui relève de l'affectataire et de la pastorale.

Cette distinction est importante car elle permet de bien comprendre la responsabilité qui est la nôtre : préserver ce patrimoine et permettre à la chapelle de continuer à vivre et à accueillir tous ceux qui souhaitent y trouver un lieu de calme, de recueillement et de prière.

Et cette mission, nous ne pouvons l'accomplir sans vous.

Les ressources de l'ACCS proviennent exclusivement des cotisations de ses membres et de la générosité de ses donateurs. Ce sont donc vos cotisations et vos dons qui permettent de financer notre budget de fonctionnement et nos investissements, et ainsi de préserver ce patrimoine spirituel pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures.

À cet égard, l'année 2025 est particulièrement encourageante.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer une augmentation significative à la fois du nombre de donateurs, passé de 112 à 140, et du montant des dons, passé de 13 470 € à 17 123 €.

Au nom de l'association, je veux donc vous adresser un très grand merci, chers adhérents et donateurs, pour votre générosité, votre confiance et votre soutien fidèle. Ces chiffres sont bien davantage que des données financières : ils témoignent de votre attachement à la chapelle et de votre volonté de contribuer à sa préservation.

Notre trésorier, Marc de la Bretesche, vous présentera dans quelques instants plus en détail ces éléments financiers et, plus généralement, les comptes de l'exercice 2025.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA CHAPELLE

J'en viens maintenant aux travaux d'entretien de la chapelle.

Tout au long de l'exercice, le conseil d'administration, accompagné par son architecte, M. Perino, s'est attaché avec constance à prendre à bras-le-corps les questions techniques liées à l'entretien de l'édifice, avec un objectif simple : assurer sa pérennité et préserver, dans la durée, l'intégrité de cette chapelle à laquelle nous sommes tous attachés.

Je vais revenir brièvement sur l'origine des travaux actuellement engagés.

HISTORIQUE

Au printemps 2025, la présence de morceaux de bois et de verres brisés a été constatée sur la couverture du versant sud-ouest de la chapelle.

Après vérification, il est apparu que ces éléments provenaient des châssis de la bande vitrée sommitale. Les pièces d'appui, ainsi que les assemblages entre traverses et montants, étaient en effet très fortement dégradés, voire complètement « cuits ». (Image 3)

Les vitres présentant alors un risque de chute à tout moment, l'affectataire a, par mesure de sécurité et avec notre plein soutien, décidé de fermer la chapelle durant l'été 2025.

Une première mise en sécurité des châssis a donc été réalisée afin d'éviter tout risque de chute de matériaux, notamment de morceaux de verre, sur les visiteurs.

Des panneaux pleins ont été installés sur les dix châssis fixes et un grillage à petite maille sur les quatre dispositifs de désenfumage.

Cette sécurisation provisoire a permis la réouverture de la chapelle pour la saison d'hiver 2025.

LA CHARPENTE

L'examen de la structure a également mis en évidence la nécessité de renforcer la charpente avant de pouvoir installer les nouveaux châssis.

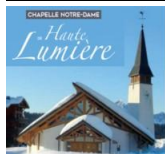
La conception initiale de la charpente, avec des chevrons hauts et bas en porte-à-faux servant de support aux menuiseries, est en effet à l'origine d'un fléchissement de ces chevrons.

Le débord de toiture, d'environ 1,50 mètre, entraîne une pression des chevrons sur les menuiseries, ce qui contribue aux bris de vitres constatés.

La solution retenue consiste à mettre en œuvre une panne volante, appuyée sur un potelet. (Vue 2)

Cette intervention permettra de renforcer durablement la structure et de créer les conditions nécessaires à la pose des nouvelles menuiseries. (Vue 1)

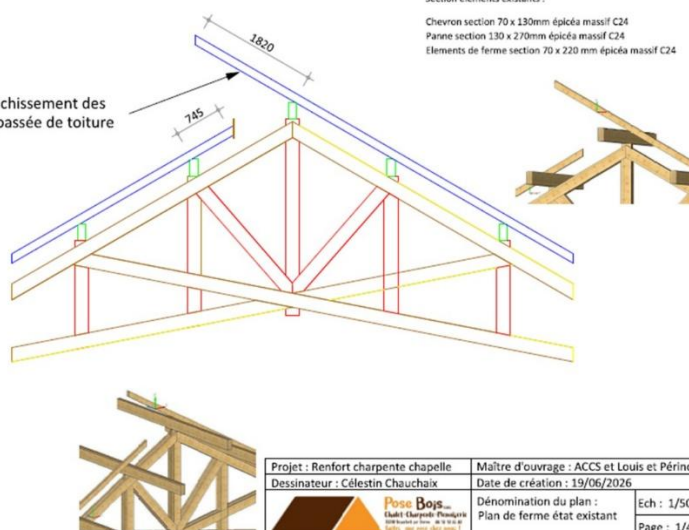
Photos extérieures :



Vue 1 :



Problème de fléchissement des chevrons en dépassée de toiture



Section éléments existants :

Chevron section 70 x 130mm épicea massif C24

Panne section 130 x 270mm épicea massif C24

Eléments de ferme section 70 x 220 mm épicea massif C24

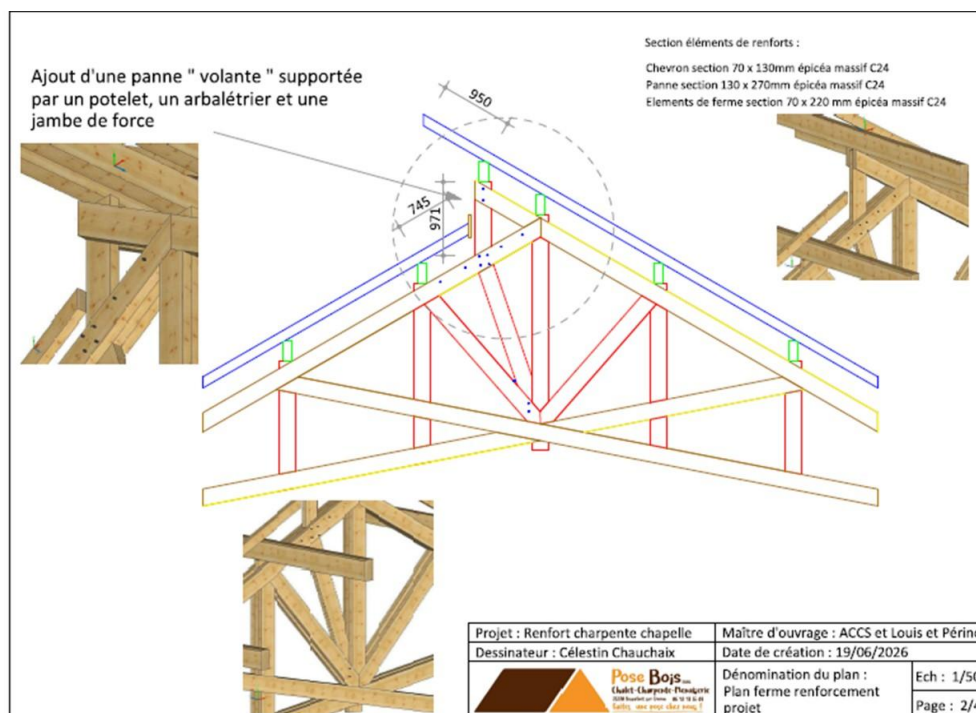
Projet : Renfort charpente chapelle	Maître d'ouvrage : ACCS et Louis et Périno
Dessinateur : Célestin Chauchaix	Date de création : 19/06/2026
 Pose Bois Châlet Charpente Péninsulaire 100% Bois Massif - 40 x 40 x 40 Sécher, sans colle, sans vis.	Dénomination du plan : Ech : 1/50
	Plan de ferme état existant Page : 1/4

ACCS NDHL - Presbytère • 30 Quartier des Tours • 73270 BEAUFORT

S/Préfecture de St Jean de Maurienne N° W 731000773 – SIRENE N° 488 911 934 00013 – APE 9499Z

asso.chapelle.col.des.saisies@orange.fr - <https://chapelle-lessaisies.fr>

Vue 2 :



LES MENUISERIES

Le remplacement des menuiseries extérieures étant devenu indispensable, deux solutions étaient envisageables.

La première consistait en un remplacement à l'identique. Cette solution présentait toutefois l'inconvénient d'impliquer un entretien plus contraignant, compte tenu des difficultés d'accès à la toiture et de la très forte exposition de la chapelle aux intempéries.

La seconde solution consistait à remplacer les menuiseries par des modèles bois/alu.

C'est cette deuxième solution que le conseil d'administration a choisi de retenir. Elle présente l'avantage de conserver à l'intérieur de la chapelle son aspect et son ambiance chaleureuse, tout en assurant une meilleure pérennité des ouvrages : le bois, qui constitue la menuiserie, est protégé à l'extérieur par un habillage en aluminium.

Pour la partie extérieure en aluminium, le choix s'est porté sur une teinte RAL 8024, dans un ton bois, afin de préserver l'harmonie architecturale de l'édifice.

Une déclaration préalable a été déposée et obtenue. L'Architecte des Bâtiments de France a notamment prescrit de conserver les proportions des menuiseries existantes, avec une hauteur de vitrage inchangée. (Image 9354)

LES TRAVAUX

Les travaux seront confiés à l'entreprise POSE BOIS, située à Arêches.

Ils doivent se dérouler au cours du mois d'octobre et être achevés pour le début de la saison d'hiver.

Nous avons également un deuxième sujet de suivi concernant l'état de la chapelle.

En 2024, nous avons restauré les chéneaux autour du clocher, avec l'objectif de mettre fin aux dégradations constatées sur celui-ci.

Nous avons aujourd'hui la satisfaction de constater, deux ans après ces travaux, que les coulures existantes ainsi que les plaques d'enduit décollées sous le fenestron et dans la partie basse du clocher, côté façade du monument aux morts, ne se sont pas aggravées. Aucune nouvelle coulure n'a par ailleurs affecté le bâtiment.

C'est une bonne nouvelle et un résultat encourageant.

Nous avons volontairement décidé de laisser passer deux hivers afin de pouvoir vérifier l'efficacité de ces réfections avant d'engager la suite.

Une fois les travaux de renforcement de la charpente et de remplacement des menuiseries réalisés, il conviendra donc de programmer les travaux de maçonnerie et de peinture nécessaires pour reprendre les fissures, effacer les coulures et restaurer les parties d'enduit dégradées.

LES COMPTES ET LES PERSPECTIVES

La présentation des comptes qui va maintenant suivre vous permettra d'avoir une vision d'ensemble de notre exercice 2025, ainsi que de nos perspectives financières.

Comme le prévoit notre fonctionnement, nous prendrons bien entendu le temps d'échanger et de répondre à vos questions avant de procéder aux différents votes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Je suis également très heureux de vous informer que le conseil d'administration a validé une nouvelle candidature pour rejoindre ses rangs.

Conformément à nos statuts, cette candidature, agréée lors du dernier conseil d'administration, est aujourd'hui soumise à vos suffrages.

Il s'agit de Monsieur Jean-Fred de Saint Seine, qui va maintenant se présenter à vous.

Vous aurez également à vous prononcer sur le renouvellement d'un mandat d'administrateur : je sollicite en effet le renouvellement de mon propre mandat, qui arrive à expiration ce jour.

CONCLUSION

Avant de terminer, je voudrais adresser un remerciement tout particulier à mes collègues du conseil d'administration.

Je veux les remercier sincèrement pour leur engagement, leur disponibilité et le temps qu'ils consacrent, tout au long de l'année, à la vie et à la bonne marche de notre association. Les sujets que nous avons à traiter sont parfois techniques, parfois exigeants, mais ils sont toujours abordés avec sérieux, dans un esprit constructif et avec une même volonté : préserver la chapelle et lui permettre de continuer à vivre pleinement.

Je suis très heureux de pouvoir compter sur chacun d'entre eux et je tiens à les remercier chaleureusement pour le travail accompli collectivement au cours de cette année.

Je voudrais également, une nouvelle fois, vous remercier, chers adhérents et chers donateurs, pour votre confiance, votre fidélité et votre générosité.

L'année 2025 nous montre que, grâce à vous, l'ACCS dispose des moyens de poursuivre sa mission et de relever les défis qui se présentent à nous pour préserver la chapelle.

Ensemble, continuons à œuvrer pour que rayonne Notre-Dame de Haute Lumière, ce lieu auquel notre communauté locale est profondément attachée, mais qui est aussi cher aux vacanciers et à tous ceux qui, au fil des années, viennent y chercher le calme, le recueillement, la prière ou simplement un moment de paix.

C'est grâce à l'engagement de tous — administrateurs, adhérents et donateurs — que nous pouvons continuer à faire vivre ce lieu et à le transmettre aux générations futures.

Je vous remercie très chaleureusement pour votre attention, votre confiance et votre engagement à nos côtés.

2 - Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et du prévisionnel de l'exercice 2026

Marc de la Bretesche a présenté aux membres du Conseil, les résultats de l'exercice 2025, la situation de trésorerie au 31/12/2025 ainsi que le prévisionnel actualisé pour l'exercice 2026.

Le coût global des travaux de consolidation de la charpente et de remplacement des menuiseries est estimé à environ 100.000 euros, se décomposant comme suit :

- 90.000 euros de travaux à proprement dit,
- 10.000 euros de provision pour les honoraires de l'architecte et pour frais divers.

Il est prévu de financer cette somme à hauteur de 50% par financement direct à partir de la trésorerie disponible de l'Association et à hauteur de 50% par un emprunt bancaire à souscrire par l'Association auprès du Crédit Agricole (soit 50000 euros).

Pour ce qui concerne le montant de la Cotisation Annuelle, il est proposé de maintenir son montant à la somme de 15 euros.

3– Vote sur le rapport moral

Après Débat/Questions/Réponses en séance, le rapport moral est adopté à l'unanimité des votants (0 Abstention / 0 Contre).

4– Votes de l'assemblée sur le rapport financier et la cotisation

Le rapport financier, le maintien de la cotisation annuelle à 15€, les travaux de renforcement de la charpente et de remplacement des menuiseries à hauteur de 100 000€ (50% étant financés en puisant dans la trésorerie disponible de l'Association et les 50% restants étant financés via un emprunt bancaire de 50,000 euros à souscrire par le Président au nom de l'Association auprès du Crédit Agricole) sont adoptés à l'unanimité des votants (0 Abstention / 0 Contre).

5 – Elections au Conseil d'administration

Le mandat de six années de Philippe Debin arrivant à expiration, celui-ci a sollicité son renouvellement.

Résultat du vote : Philippe Debin voit son mandat renouvelé à l'unanimité des votants (0 Abstention / 0 Contre).

**ASSOCIATION pour la CONSTRUCTION et l'ENTRETIEN dans la STATION des SAISIES
de la « Chapelle Notre Dame de Haute Lumière »
A.C.C.S NDHL**

Presbytère • 30 Quartier des Tours • 73270 BEAUFORT

Monsieur Jean-Fred de Saint Seine a fait acte de candidature pour être administrateur auprès du Président. Monsieur de Saint Seine habite Hauteluce à l'année et assure par ailleurs la charge de Trésorier de la Paroisse St Roch en Beaufortain.

Suivant la procédure prévue dans les statuts de l'Association, il s'est présenté au suffrage de l'Assemblée.

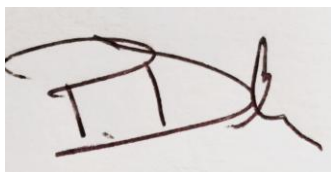
Résultat du vote : 0 abstention, 0 contre. Jean-Fred de Saint Seine est élu à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture l'Assemblée générale.

Ce compte rendu sera mis en ligne sur le site internet de la chapelle (*).

Le président de séance
Philippe DEBIN

Le Secrétaire de séance
Ludovic de PIERREFEU



(*) : hormis la Partie « 2 - Présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 et du prévisionnel de l'exercice 2026 » réservée aux seuls adhérents de l'Association qui recevront par mail ou courrier le compte-rendu complet.

Composition du Conseil d'administration au 14 août 2026					
				Date de début de mandat (AG)	Date de fin de mandat (AG)
Président :	Philippe DEBIN			2026	2032
Vice-Présidente :	Martine VIALLET-DETRAZ			2022	2028
Trésorier :	Marc de la BRETESCHE			2024	2030
Secrétaire :	Ludovic de PIERREFEU			2025	2031
Autres administrateurs élus:	Xavier LIFFRAN			2022	2028
	Jean-Noël NAUD			2025	2031
	Jean-Fred de SAINT SEINE			2026	2032
Administrateurs, membres de droit:	Sylviane GACHET, Déléguée Pastorale de la Paroisse St Roch en Beaufortain				
	Père Alvaro ALVES DOS SANTOS, Curé affectataire de la Paroisse St Roch en Beaufortain				
	Père Michel EULER, Vicaire Général des Diocèses de Savoie				

*ACCs NDHL - Presbytère • 30 Quartier des Tours • 73270 BEAUFORT
S/Préfecture de St Jean de Maurienne N° W 731000773 – SIRENE N° 488 911 934 00013 – APE 9499Z*

asso.chapelle.col.des.saisies@orange.fr - <https://chapelle-lessaisies.fr>